

Robeco Afrika Fonds N.V. Robeco Sustainable Global Stars Equities Fund N.V. Rolinco N.V.

(les Sociétés) ; sociétés d'investissement à capital variable de droit néerlandais)

Assemblées générales annuelles des actionnaires (les «AGA»)

qui se tiendront le 24 mai 2023 aux bureaux des Sociétés, Weena 850 à Rotterdam à :

10.00h pour Robeco Afrika Fonds N.V.

14.00h pour Robeco Sustainable Global Stars Equities Fund N.V.

15.30h pour Rolinco N.V.

Ordre du jour pour les AGA :

1. Ouverture et communications
2. Rapport du directoire sur la marche des affaires et sur la gestion de l'exercice écoulé
3. Arrêt des comptes annuels pour l'exercice 2022 (décision)
4. Détermination de la répartition du bénéfice (décision)
5. Quitus au directoire (décision)
6. Mandat de certification des comptes annuels à délivrer à KPMG Accountants N.V. pour l'exercice 2023 (décision)
7. Divers et clôture

Les ordres du jour, les prospectus, les documents d'information clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques peuvent être consultés et sont disponibles gratuitement en néerlandais et en anglais auprès du siège des Sociétés (Weena 850, NL-3014 DA à Rotterdam), ainsi qu'auprès de CACEIS Belgium N.V. (qui assure le service financier, Avenue du Port 86C Bte 320 à Bruxelles) et via www.robeco.be jusqu'à la clôture de l'assemblée.

La date à laquelle les rapports annuels 2022 seront disponibles sera communiquée séparément. La valeur nette d'inventaire est communiquée sur le site Internet de BEAMA (www.beama.be/niw).

Les personnes ayant droit de vote et étant habilitées à assister à une assemblée qui souhaitent assister à l'assemblée ou qui désirent se faire représenter lors de l'assemblée, peuvent s'inscrire via leur banque auprès de CACEIS Belgium S.A. à partir du 27 avril 2023 jusqu'au 17 mai 2023 inclus. Cette inscription doit être accompagnée d'une déclaration d'un établissement affilié au CIK dans laquelle est indiqué le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement (26 avril 2023) par la personne concernée ayant droit de vote ou étant habilitée à assister à l'assemblée.

Les droits de vote et d'assister aux assemblées peuvent, si cela est souhaité, être exercés par un mandataire détenant une procuration écrite. À cette fin, l'actionnaire doit faire inscrire ses actions comme décrit ci-avant. Les formulaires de procuration sont disponibles gratuitement via www.robeco.be et auprès de CACEIS Belgium N.V. La procuration écrite doit être reçue à l'une des adresses indiquées sur le formulaire au plus tard le 17 mai 2023.